REGLEMENTS SPORTIFS PARTICULIERS – PRE REGIONALE MASCULINE

ARTICLE 1

La division est composée des :

- groupements sportifs descendant des divisions régionales
- groupements sportifs maintenus en Pré région selon le règlement
- groupements sportifs issus de la DM2 selon le règlement

ARTICLE 2 : JOUR ET HEURE DU MATCH

Samedi à 20h00

ARTICLE 3 : REGLES DE PARTICIPATION

a) Nombre de joueurs autorisés : 5 minimum et 10 maximum

b) Types de licences autorisées (nombre maximum) :
   - 1C, 2C, 0CT ou 0CAST, 1CAST, 2CAST (Hors CTC): 3 maxi.
   - 0C : sans limite
   - Pour les CTC, le plus grand nombre de joueurs inscrits sur la feuille de marque et présents doivent être licenciés dans le club porteur.

c) Couleurs de licences autorisées (nombre maximum) :
   - BC : sans limite
   - VT : sans limite
   - JH/JN : 5 (cinq)

     OH/ON : 3 (trois)

     Le maximum est 5 licences pour les 2 couleurs dans la limite de 3 licences “Orange”

d) Equipes réserves :

Les équipes 3 ne sont pas admises en championnat pré régionale à l’exception des groupements sportifs dont l’équipe 1 évolue en PROA –PROB –NM1 –NM2.

ARTICLE 4 : OBLIGATIONS SPORTIVES

- 1 autre équipe senior masculine de niveau inférieur **ou** 1 équipe de jeunes masculins (U21 ou U18 ou U15 ou U13 ou U11 y compris mixte).
- Pour les clubs en coopérations territoriales de clubs, ces mêmes clubs se couvrent mutuellement au titre des obligations sportives (une équipe ne peut couvrir qu’un seul club).

Le respect des obligations sportives implique, pour l'équipe concernée, qu'elle termine le championnat dans lequel elle est engagée.

Le contrôle sera effectué par la commission départementale des compétitions en fin de championnat.

La non-observation de ces obligations amène le déclassement du groupement sportif fautif comme dernier de poule et la descente automatique dans la division inférieure.

ARTICLE 5 : SALLE

Classement H1

ARTICLE 6 :

a) Système de l'épreuve : championnat en deux phases.

Première phase :

2 poules de 6 (12 équipes) en matchs aller-retour soit dix rencontres dans un championnat appelé DM1.

A l'issue des 10 rencontres A/R de la phase 1, les 3 premières équipes de chaque poule seront qualifiées en Play Off, les 3 suivantes sont reversées dans le championnat DM2.

Seconde phase :

Les 6 équipes jouent une seconde phase appelée PRM en match aller-retour soit 10 rencontres.

b) Phases finales :

Les deux premières équipes de la seconde phase sont qualifiées pour la finale pour le titre sur terrain désigné.

Un forfait en finale entraîne l'impossibilité de monter en division supérieure.

c) Montées en division supérieure :

Les deux premières équipes au classement de la seconde phase accèdent au championnat RM3 la saison suivante.

d) Maintien dans la division la saison suivante :

Les groupements sportifs classés de la 4ème à la 6ème sont maintenus dans la division.